François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes
Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles
Tél. : 02 31 46 21 71 - **Mail. :** contact@**askil.fr**
www.**askil.fr**

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Afac-Agroforesteries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'Annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation, mécénat et fonds dédiés
Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions d'exploitation et des produits de mécénat par rapprochement aux pièces justificatives.
Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la concordance entre les enregistrements comptables relatifs aux fonds dédiés et l'utilisation sur l'exercice des subventions et produits de mécénat, et nous nous sommes assurés que les notes « Variations des fonds dédiés » et « Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice » de l'Annexe des comptes annuels fournissent une information appropriée.

Subventions d'investissements
La note « Subventions d'investissement » de l'Annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives aux subventions d'investissement octroyées à l'association.

Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions d'investissement et de la correcte application des méthodes comptables visées ci-dessus.

Créances
La note « Créances » de l'Annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives aux créances et le détail des créances est présenté dans la note « Suivi détaillé des créances » de l'Annexe des comptes annuels.

Nous nous sommes assurés de la réalité des créances à recevoir à la clôture de l'exercice et de la correcte application des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons validé les informations fournies dans l'Annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

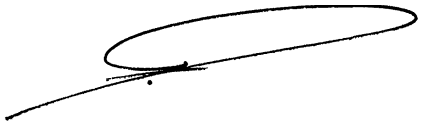
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 09 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



François DINEUR

Annexe au rapport sur les comptes annuels
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	479	479		
Autres immobilisations incorporelles	191 133	110 638	80 495	118 722
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	48 039	35 042	12 997	12 303
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	400		400	400
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	650		650	650
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	**240 701**	**146 159**	**94 542**	**132 075**
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 150		16 150	18 903
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	720 134		720 134	887 298
Charges constatées d'avance	8 335		8 335	148 751
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	891 523		891 523	530 305
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**1 636 142**		**1 636 142**	**1 585 257**
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 876 844**	**146 159**	**1 730 685**	**1 717 331**

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	127 100	
Réserves pour projet de l'entité	2 226	
Autres réserves		
Report à nouveau	479 900	479 900
Excédent ou déficit de l'exercice	226 425	129 326
Situation nette	835 651	609 226
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	59 560	86 964
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	**895 210**	**696 190**
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	665 552	748 680
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	**665 552**	**748 680**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 025	35 531
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	112 239	88 178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 659	148 753
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	**169 923**	**272 461**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	**1 730 685**	**1 717 331**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	54 150	49 300
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	782 134	526 512
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	8 668	1 398
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	404 968	723 487
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 665
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	436 766	272 313
Autres produits	86 489	75 677
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**1 773 176**	**1 653 352**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	323 794	297 147
Aides financières	140 397	83 986
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires	464 539	433 678
Cotisations sociales	203 612	175 746
Dotations aux amortissements et dépréciations	46 294	46 853
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	353 638	491 958
Autres charges	23 016	7 838
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**1 555 291**	**1 537 206**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**217 884**	**116 145**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 672	12 115
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**10 672**	**12 115**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**10 672**	**12 115**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**228 557**	**128 261**
Produits exceptionnels **V**		3 394
Charges exceptionnelles **VI**		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**3 394**
Participation des salariés aux résultats **VII**		
Impôts sur les bénéfices **VIII**	2 132	2 328
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**1 783 848**	**1 668 861**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 557 423**	**1 539 534**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**226 425**	**129 326**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	67 502	59 914
Prestations en nature	74 594	41 856
Bénévolat	41 374	45 691
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**183 471**	**147 460**
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	67 502	59 914
Prestations en nature	74 594	41 856
Personnel bénévole	41 374	45 691
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**183 471**	**147 460**

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 730 685 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 226 425 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 en coordination avec le règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables du 04/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Objet, Vision, Mission, Objectifs, Activités

L’association intitulée Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (AFAC-Agroforesteries), dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 1er Septembre 2007 a pour objet, de promouvoir, d’accompagner et mettre en oeuvre des politiques globales de développement de l’arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l’effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'AFAC-Agroforesteries a appliqué pour la première fois le règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables du 07/07/2023 modifiant, entre autres, le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en coordination avec le règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables du 04/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1) Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2) Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Logiciels 3 ans,
- Autres immobilisations incorporelles 5 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des financements publics (subventions) et privés (mécénats et contributions financières) à recevoir à hauteur de :
- 605 143,10€ pour les subventions d'exploitation ;
- 104 934,02€ pour les financements privés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 1211-13 du règlement ANC n°2022-06, dans le compte 1310000000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 7470000000.

Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, aucune provision pour risques et charges n'a été constituée.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 665 551,95€.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 118,21 jours. La valorisation de ce bénévolat à un taux journalier de 350€ correspond à un montant de 41 374,04€ et comprend :
- des temps passés par les administrateurs dans le cadre de la préparation des temps de bureau, conseil d'administration et assemblée générale ;
- des temps passés par les administrateurs dans le cadre de l'administration de l'association, mais également de leur contribution aux projets conduits par l'association.

L'association a bénéficié d'une mise à disposition gratuite de locaux par :
- la Fondation Charles Leopold Mayer valorisé 56 000€. Cet hébergement comprend deux bureaux situés au 38 rue St Sabin 75011 Paris avec 5 postes de travail pour l'un et 2 postes de travail pour l'autre ainsi que l'accès à des salles de réunions et l'entretien des locaux.
- la Bergerie de Villarceaux valorisé 11 502,28€. Cet hébergement a permis d'accueillir le séminaire annuel des administrateurs de l'AFAC-Agroforesteries.

Une prestation en nature a été réalisée par le cabinet d'avocats ARTEMESIA pour :
- faire évoluer une réglementation européenne en cours de négociation qui portait sur le Matériel Forestier Réglementé (MFR) dans le but d'enlever l'obligation d'utiliser des plants MFR dans les plantations agroforestières pour pouvoir défendre le label Végétal Local au niveau français (et l'AFAC a obtenu gain de cause) valorisée 31 250€
- la suite de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) pour la mise en oeuvre du décret d'application de l'article 37 sur la protection des haies valorisée 31 250€

Une prestation en nature a été réalisée par le cabinet d'avocats MK AVOCATS pour la rédaction des Conditions Générales d'Utilisations (CGU) des outils PGDH, Plantation et Pépicollecte valorisée 3 500€.

L'association a également bénéficié du programme Solidatech de Microsoft qui lui a permis une économie de 8 594,22€ pour l'utilisation de logiciels et services numériques.

L'AFAC-Agroforesteries a bénéficié d'un mécénat de compétences de la Fondation Crédit Mutuel dans le cadre d'un accompagnement "leadership" de son président qui n'a pas fait l'objet d'une valorisation.

Effectif

L'effectif des salarié·e·s s'élève à 13,35 ETP en incluant les apprentis et contrats professionnels.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 040€ TTC.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 8 400€.

Faits caractéristiques (1/3)

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 665 551,95€ et se décomposent de la manière suivante :
- Fonds dédiés sur subventions : 381 940,80€
- Fonds dédiés sur financements privés : 283 611,15€

Il s'agit essentiellement de sommes à reverser aux partenaires ou de dépenses à engager dans le cadre des différents projets en cours.

Les fonds dédiés sur financements privés incluent le financement des investissements suivants :
- le logiciel Pépicollecte à hauteur de 2 991,67€ du report en fonds dédiés - Végétal Local ;
- l'outil Plantations à hauteur de 14 438,97€ du report en fonds dédiés - Création Fonds pour l'Arbre ;
- l'outil label Haies à hauteur de 394,38€ du report en fonds dédiés - Label Haies.

Les dépenses à engager par projet, incluant les reversements à effectuer, se répartissent comme suit :

Reversements prévus sur reports en fonds dédiés		
Intitulé du compte	**Solde 2025**	**Reversements partenaires**
Reports en fonds dédiés - BIOMASSE	75 605,28	
Reports en fonds dédiés - CAP'HAIES	159 986,93	
Reports en fonds dédiés - VEGETAL LOCAL	2 991,67	
Reports en fonds dédiés - Création Fonds pour l'Arbre	36 573,69	
Reports en fonds dédiés - Fondation Crédit Mutuel	180 000,00	
Reports en fonds dédiés - LABEL'HAIE	170 394,38	
Reports en fonds dédiés - Fondation Madeleine	40 000,00	
TOTAL	**665 551,95**	**0,00**

Faits caractéristiques (2/3)

Informations relatives au Bilan Actif

Suivi détaillé des créances sur :

- Subventions :

Organisme	Projet financé	Période couverte	Solde à recevoir 31/12/2025
ADEME	Label Haie	2025	34 000,00 €
ADEME	Biomasse	01/11/2024 - 30/09/2026	77 360,20 €
CEZ BERGERIE NATIONALE (via MASA)	Cap Haie	2025-2027	150 905,82 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	ONVAR	2025	21 100,00 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Inter-ONVAR	01/09/2022 - 01/09/2025	73 793,84 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Pacte Haie	19/02/2024 - 31/10/2025	32 000,00 €
AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	Label Haie	2025-2027	168 000,00 €
AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	Végétal Local	2025	47 983,24 €
TOTAL			**605 143,10 €**

Faits caractéristiques (3/3)

- Financements privés :

Organisme	Projet financé	Période couverte	Solde à recevoir 31/12/2025
FONDATION ECOTONE	BIOMASSE	2025	20 000,00 €
FONDS POUR L'ARBRE		2024-2025	84 934,02 €
TOTAL			**104 934,02 €**

Informations relatives au Bilan Passif

Au 31/12/2025, les soldes à reverser aux partenaires concernent l'exécution des projets en cours et s'élèvent à 47 283,83€ :
- Inter-ONVAR : 47 283,83€.

A compter de l'exercice 2025, les reversements à effectuer aux partenaires ne sont plus comptabilisées en charges lorsqu'ils sont connus et certains, soit lorsqu'ils sont effectivement reversés. L'AFAC-Agroforesteries les comptabilise désormais en charges en fonction des sommes effectivement reversées au cours du projet, mais à la clôture du projet les reversements dus aux partenaires sont comptabilisées en charges en fonction du rapport financier remis aux bailleurs de fonds que les sommes aient été reversés ou non aux partenaires.

Au 31/12/2025, les reversements aux partenaires ont été comptabilisées en charges comme suit :

Reversements aux partenaires par projet	Montant
Inter-ONVAR	47 283,83 €
Resp'Haie	93 113,60 €
Total	**140 397,43 €**

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	479			479
Autres immobilisations incorporelles	191 133			191 133
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**191 612**			**191 612**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	39 277	8 762		48 039
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**39 277**	**8 762**		**48 039**
Immobilisations financières				
Participations	400			400
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	650			650
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 050**			**1 050**
TOTAL GÉNÉRAL	**231 939**	**8 762**		**240 701**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	8 762			8 762		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**8 762**			**8 762**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	479			479
Autres immobilisations incorporelles	72 412	38 227		110 638
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**72 891**	**38 227**		**111 117**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	26 974	8 067		35 042
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 974**	**8 067**		**35 042**
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	**99 865**	**46 294**		**146 159**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	38 227				
Immobilisations corporelles	8 067				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**46 294**				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	650		650
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	16 150	16 150	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	605 560	605 560	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	114 574	114 574	
Charges constatées d'avance	8 335	8 335	
TOTAL	**745 269**	**744 619**	**650**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		10 025	10 025		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		55 273	55 273		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		52 181	52 181		
Impôts sur les bénéfices		2 132	2 132		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés		2 653	2 653		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		47 659	47 659		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		**169 923**	**169 923**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL		

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	8 335	148 751
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	**8 335**	**148 751**

Commentaires : néant

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		5 667				5 667
Subventions d'exploitation			371 080		377 983	749 063
Subventions d'investissement						
TOTAL		**5 667**	**371 080**		**377 983**	**754 730**

AUEA : 5 666,64€
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (MASA) : 105 500€
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE : 50 000€
CEZ BERGERIE NATIONALE (via MASA) : 215 579,75€
OFFICE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE (OFB) : 97 983,24€
OFFICE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE (OFB) : 240 000€
ADEME : 40 000€

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Label Haie		170 000				170 000	
Resp'Haie	94 159		94 159				
Biomasse	89 878		37 924			51 954	
Inter ONVAR	62 205		62 205				
TOTAL	**298 322**	**329 987**	**246 368**			**381 941**	
Contributions financières d'autres organismes							
Label Haie	652		257			395	
Biomasse		23 651				23 651	
Fondation Crédit Mutuel	310 000		130 000			180 000	
Création du fonds	41 387		4 813			36 574	
TOTAL	**450 359**	**23 651**	**190 398**			**283 612**	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	**748 681**	**353 638**	**436 766**			**665 553**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Pacte Haie	52 080		52 080				
Cap Haie		159 987				159 987	
TOTAL	**298 322**	**329 987**	**246 368**			**381 941**	
Contributions financières d'autres organismes							
Resp'Haie	22 328		22 328				
Végétal Local	5 992		3 000			2 992	
Fondation Madeleine	40 000					40 000	
FPH	30 000		30 000				
TOTAL	**450 359**	**23 651**	**190 398**			**283 612**	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	**748 681**	**353 638**	**436 766**			**665 553**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves			129 326		129 326
Report à nouveau	479 900				479 900
Excédent ou déficit de l'exercice	129 326		-129 326	227 475	226 425
Situation nette	**609 226**			**227 475**	**835 651**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	86 964			27 404	59 560
Provisions règlementées					
TOTAL	**696 190**			**254 879**	**895 210**

Commentaires : néant